

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL (+ procuration de P. ROUX), B. DE FOMMERVAULT (+ procuration de M. ALLAMEL), P. GAILLARD (+procuration de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+ procuration de A. BASTIDE), S. CIVIER (+ procuration de F. NOGIER), G. JALADE (+ procuration de A. LOYET), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, G. SAUCLES, L. BUFFET (+ procuration de JC. COURT), JY. PONTIER, R. MOULIN, P. DUPONT, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (+procuration de R. THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, P. LAVIALLE (+ procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, R. LACROTTE (+procuration de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE et P. MANENT (+ procuration de JP. LARDY).

Mesdames R. DUPLAN, MN. DURAND (+procuration de F. DUMAS), C. FAURE, M. DUBOIS (+ procuration de A. LACOSTE), C. PASTRE, MF. MARTIN (+ procuration de C. SUCHET), D. FORBIN (+ procuration de S. REYNIER), F. VOLLE et C. GARCIA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 16
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 06/07/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, F. JOUFFRE, D. BERAL, M. CHAZE, J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :

Objet : Remplacement à la suite de la démission de deux représentants aux sein des commissions intercommunales.

Les conseillers municipaux Danièle CHARITA (Vals-les-Bains) et Jean-Pierre CONSTANT (Aubenas) ont récemment démissionné de leur mandat. Ils ont été remplacés respectivement par Françoise VOLLE et Bruno de FOMMERVAULT.

Il convient de procéder à leur remplacement au sein des différentes commissions de la CCBA. Pour ce faire, il est rappelé que les commissions : « administration générale », « finances » et « habitat » sont réservées uniquement aux délégués communautaires.

La commission « développement économique » est, quant à elle, ouverte aux conseillers municipaux.

S'agissant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), la loi impose que ses membres soient des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI et qu'ils soient désignés par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

La CLECT doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal. En conséquence, Danièle CHARITA doit être remplacée par un conseiller municipal issu de la commune de Vals-les-Bains.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De remplacer comme suit les, conseillers démissionnaires au sein des commissions intercommunales.

Commissions	Conseiller démissionnaire	Nouveau représentant
Finances	Danièle CHARITA	Françoise VOLLE
Administration générale	Danièle CHARITA	Françoise VOLLE
Administration générale	Jean-Paul TIRAT	René MOULIN
Développement économique, commerce, Artisanat, Agriculture	Danièle CHARITA	Françoise VOLLE
Habitat, PLH, Gens du Voyage	Jean-Pierre CONSTANT	Bruno de FOMMVAULT
CLETC	Danièle CHARITA	Françoise VOLLE

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 16 juillet 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20180712-DEL12072018-11-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018